



Prise en charge 100%

F7 – Maîtriser les opérations douanières et les contributions indirectes

PUBLIC CONCERNÉ : Direction, responsables administration des ventes, régie alcool, responsables et collaborateurs des services export / import / achats / logistique / informatique.

PRE REQUIS : Aucun.

OBJECTIFS : Choisir le type de contrat adapté à ses opérations internationales. Appréhender les enjeux et la structuration de la tenue d'une comptabilité matières. Identifier les points critiques d'une comptabilité matières.

ORGANISATION

CONTENU DÉTAILLÉ

Incoterms et Formalités douanières

La gestion documentaire

Les accises, l'entrepositaire agréé

La circulation des produits soumis à accise via GAMMA (Prodouane)

Travaux pratiques

La comptabilité matières

Les pertes

Travaux pratiques

Jour 1

- Rôle des incoterms dans la négociation commerciale et description des principaux incoterms. Pièges à éviter
- La déclaration en douane, le document administratif unique, la détermination des droits : valeur, espèce tarifaire, origine
- Exercices pratiques sur RITA
- Les documents d'accompagnement

Jour 2

- Rappel des définitions
- Produits soumis à accise boissons alcooliques, méthode de classement fiscal, fiscalité applicable aux boissons alcooliques, cas d'exonération.
- Devenir entrepositaire agréé, cautionnement, numéro d'accise, régime des sous-entrepositaires.
- Principe, circulation en droits suspendus, circulation en droits acquittés.
- L'apurement du document.
- Créer sa société déclarante, ses produits
- Saisir ses documents d'accompagnement : DAE, DSA
- J'apure mes documents

Jour 3

- Tenue de la comptabilité-matières, DRM, DAI.
- Les différentes catégories fiscales. Notion de pertes versus manquants.
- Pertes constatées tout au long de l'exercice, pertes constatées à l'inventaire.
- Calcul des volumes
- Saisir ses documents régie : production, mise en bouteille
- Analyser sa comptabilité matières
- Etablir sa déclaration mensuelle CIEL sur Prodouane
- Etablir sa déclaration annuelle d'inventaire DAI

Exposés, études de cas concrets, partage d'expériences, exercices et travaux pratiques.

Sanction: évaluation des acquis, cas pratiques, QCM, certificat de réalisation.

5/12 participants / 3/4 sessions par an au CIDS

DURÉE: 3 jours/21 heures de 9h à 17h30